

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 MARS 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-sept mars, à 20H30, le conseil municipal de la commune d'URY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis DENEUVILLE, maire.

Présents : Régis DENEUVILLE, Abdellah BENBAOUALI, Josette CASTEL, Philippe DUCHESNE, Josseline GRIDELET, Armelle HENNO, Jocelyne LELONG, Dominique LUNEAU, Vincent RIVIERE.

Absents excusés : Pascale NONDÉ, Sébastien RICHARD

Absents : Daniel CATALAN, Denis GARCÈS

Pascale NONDÉ donne procuration à Régis DENEUVILLE  
Sébastien RICHARD donne procuration à Philippe DUCHESNE

Secrétaire de séance : Armelle HENNO

*Effectif légal du conseil municipal : 15  
Nombre de conseillers en exercice : 13  
Qui ont pris part aux délibérations : 11*

Convocation : 20 mars 2012

Publication : 3 avril 2012

Le procès-verbal de la séance du 16 février 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le maire remercie Monsieur Formont, trésorier municipal de sa présence.

<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>
-----------------------------

**2012-14 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 de la commune :**

Au vu du compte administratif 2011, l'excédent de fonctionnement s'établit à 681 190,22 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2012.

**2012-15 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du service eau et assainissement :**

Monsieur le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2011 approuvant le regroupement du budget du service de l'eau et celui du service assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Au vu des comptes administratifs 2011 de ces services, l'excédent de fonctionnement s'établit à 29 355,71 € pour le budget eau et à 66 442,45 € pour l'assainissement, soit un excédent total de 95 798,16 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter ce montant comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (C/1068) : 50 000 €.
- résultat de fonctionnement reporté (002) : 45 798,16 €.

### **2012-16 - Subventions aux associations :**

La commission d'attribution des subventions s'est réunie le 10 mars dernier. Elle a reçu les représentants des associations de la commune et étudié les bilans et budgets prévisionnels des associations qui ont déposé un dossier de demande de subvention.

Considérant les propositions de la commission, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde le versement d'une subvention aux associations ci-dessous dénommées :

- Amicale des aînés ruraux : 50 €,
- Amicale des jeunes sapeurs-pompiers : 450 €,
- Amicale scolaire : 1 200 €,
- Amis du patrimoine : 100 €,
- Association sportive du collège de la Chapelle-la-Reine : 50 €,
- Club des sages : 1 200 €,
- FNACA : 50 €,
- Musique à portée : 1 200 €,
- Société de chasse : 400 €.

### **2012-17- Vote des taux d'imposition :**

Monsieur le maire indique que la communauté de communes « Les Terres du Gâtinais » nouvellement créée a voté son budget le 5 mars dernier. Ses ressources proviennent en particulier d'une fiscalité additionnelle sur les 4 taxes locales. Les taux votés par les délégués communautaires sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 0,64 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,45 %
- Cotisation foncière des entreprises : 0,77 %.

La commission des finances réunie le 15 mars dernier a considéré que la situation financière de la commune est saine et n'a pas souhaité grever un peu plus le budget des Uriquois. En conséquence, l'assemblée décide, à l'unanimité, une baisse de 2 % des taux des 4 taxes locales fixées comme suit :

- taxe d'habitation : 15,23 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,26 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,74 %
- cotisation foncière des entreprises : 18,31 %.

### **2012-18 - Vote du budget primitif 2012 de la commune :**

Madame Gridelet, vice-présidente de la commission des finances présente le budget primitif 2012 de la commune, étudié par la commission des finances le 15 mars dernier. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ce budget équilibré en recettes et dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 1 020 554 €
- section d'investissement : 2 090 997 €.

### **2012-19 - Vote du budget primitif 2012 du service eau et assainissement :**

Le budget présenté par Madame Gridelet vice-présidente de la commission des finances, a été étudié en commission des finances le 15 mars dernier. Il s'équilibre en recettes et dépenses et se résume comme suit :

- section de fonctionnement : 241 393 €
- section d'investissement : 211 610 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2012 du service eau et assainissement.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Formont, trésorier municipal.

Monsieur Formont indique qu'Ury est plutôt dans la moyenne basse des taux. Il remarque qu'il est bien que la commune d'Ury, pour fixer ses taux, ait pris en compte la nouvelle imposition créée par la communauté de communes Les Terres du Gâtinais.

Il note une progression importante des bases d'imposition de la CFE en 2012, qui dépend essentiellement d'une entreprise.

Il précise également que la commune a fait le bon choix de regrouper les budgets eau et assainissement.

A la suite de son intervention, Monsieur Formont quitte la séance du conseil municipal.

### **2012-20 - Demande de subvention au conseil général pour la réfection de la toiture de l'école :**

Il est rappelé au conseil municipal que la toiture du bâtiment mairie école nécessite une réfection complète.

Le montant de la dépense pour la partie école du bâtiment s'élève à 28 505,50 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière la plus élevée possible du conseil général de Seine-et-Marne au titre du fonds E.CO.LE.

### **2012-21 - Amendes pour documents non restitués à la bibliothèque :**

Madame Castel rappelle à l'assemblée que le prêt d'ouvrages à la bibliothèque est gratuit. Le fonds documentaire est constitué par l'acquisition d'ouvrages par la commune, le don des particuliers et par le prêt de la médiathèque départementale. Le personnel bénévole de la bibliothèque est confronté à une non restitution de documents prêtés.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 1 abstention (Madame Henno), décide :

- d'instaurer une amende en cas de non restitution d'un ouvrage,
- de fixer le montant comme suit :
  - roman adulte : 22 €,
  - roman enfant : 11 €,
  - album et conte enfant : 10 €,
  - bande dessinée : 11 €
  - documentaire : 40 €.

Un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'emprunteur qui n'a pas rendu les ouvrages.

Il est précisé que le règlement intérieur sera modifié.

<b>TRAVAUX</b>
----------------

### **2012-22 - Terrassement pour conteneur à verres :**

Monsieur le maire rappelle qu'il a été décidé d'enterrer le conteneur à verres situé rue de Bessonville. Ces travaux ont fait l'objet d'une subvention du parc naturel régional du Gâtinais français.

L'opération comprend l'acquisition d'un conteneur auprès du SICTRM et le terrassement pour enterrer celui-ci.

2 entreprises ont fait parvenir des devis pour le terrassement :

- REDON T.P. : 2 890 € H.T.
- LETOURNEAU ZAMBON : 3 225,60 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise REDON T.P. pour l'exécution des travaux.

## ENVIRONNEMENT

### **2012-23 - Elaboration d'un agenda 21 :**

L'agenda 21 est un projet pour le 21<sup>ème</sup> siècle adopté lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle locale.

Il est porté par la commune et mené en concertation avec tous ses acteurs : élus et personnels, habitants, associations, entreprises.

Il se traduit par un programme d'actions qui s'inscrivent dans les finalités définies par le ministère de l'écologie :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Cette démarche vise à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire.

L'agenda 21 se décline en 4 étapes :

- élaboration d'un diagnostic préalable donnant une bonne connaissance du territoire sur le plan économique, social, environnemental et organisationnel,
- définition d'une stratégie décrivant les objectifs à court, moyen et long terme, les méthodes et les moyens d'actions proposés, les acteurs et les partenaires impliqués ainsi que les critères d'évaluation,
- mise en œuvre d'un programme d'actions transversales, concrètes et démonstratives,
- évaluation systématique et permanente des politiques menées et des actions engagées, dans une logique d'amélioration continue.

Après discussion, le conseil municipal, par 9 voix pour, 2 abstentions (Messieurs Duchesne et Luneau), décide :

- de réaliser un agenda 21 sur le territoire de la commune,
- de confier cette mission à un bureau d'études spécialisé dans le développement durable.

## AFFAIRES DIVERSES

### **Compte rendu des réunions des syndicats et des commissions municipales :**

SMEP : Madame Lelong indique que le syndicat a procédé à l'installation de nouveaux délégués suite à la création de la communauté de communes Les terres du Gâtinais. La cotisation de 0,50 € par habitant sera prise en charge par la communauté de communes à compter de cette année.

SICTRM : Monsieur le maire fait part à l'assemblée que le syndicat de collecte et de traitement des ordures ménagères souhaite lisser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour les petites et les grandes communes.

Commission urbanisme : Madame Castel informe l'assemblée que le permis de construire de la maison médicale a été accordé.

Elle donne des précisions sur le projet d'aménagement de la place devant la maison paramédicale qui pourrait comprendre une partie engazonnée, la création d'une allée en

pavés, la reprise des bordures et du trottoir du début de la rue de l'Eglise jusqu'à la maison paramédicale.

Commission des affaires scolaires : Madame Gridelet indique que la commission a proposé une modification des tarifs cantine et garderie à la prochaine rentrée scolaire. La commission souhaite changer le mode d'attribution de la dotation de fonctionnement à l'école qui serait calculé en fonction du nombre d'élèves à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Elle informe que la kermesse organisée par l'amicale scolaire est prévue le 23 juin prochain.

La séance est levée à 22H20.

Le maire,  
Régis DENEUVILLE.